



Anne-Christine DUVAL
Chargée de Communication
Ctifl - 22 Rue Bergère - 75009 PARIS
Tel : 01 47 70 45 31
e-mail : duval@ctifl.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 octobre 2014

Le Conseil d'Administration du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) s'est réuni ce jour, 14 octobre 2014. Il a pris connaissance de la décision du Gouvernement de proposer, en Loi de Finance Initiale 2015, une réduction de 50 % de la taxe fiscale affectée au CTIFL pour l'année 2015.

Le Conseil d'Administration a, de façon unanime :

- rappelé la situation extrêmement difficile du secteur des fruits et légumes ;
- déclaré son engagement et son soutien aux travaux conduits par le Ctifl, maillon indispensable pour la recherche-développement dans un secteur soumis à de fortes distorsions de concurrence ;
- exprimé son indignation devant une proposition, non concertée, prise à 4 mois de son éventuelle mise en œuvre.

Il a par ailleurs été informé du communiqué de presse en date du 8 octobre d'Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, annonçant une consolidation des taxes fiscales affectées aux Centres Techniques Industriels, statut dont relève le CTIFL.

Le Conseil d'Administration du CTIFL s'est interrogé sur la cohérence des décisions prises au sein des instances gouvernementales.

Face à l'impossibilité de modifier en quatre mois les modalités de financement du Ctifl, le Conseil d'Administration demande à l'unanimité un moratoire sur la baisse de la taxe fiscale affectée au CTIFL.

Le centre technique au service de la filière fruits et légumes

Le Ctifl améliore les techniques et développe l'innovation sur toute la filière fruits et légumes, assure le transfert technologique vers les professionnels ; soutient l'efficacité des entreprises par une offre de formations et de services adaptés à leurs besoins ; analyse la filière et les marchés, informe les professionnels, et réalise des publications techniques, économiques et réglementaires utiles ; mène des actions de partenariat avec la recherche, l'enseignement, les familles professionnelles et l'interprofession, en France et à l'étranger ; met en œuvre la certification de plants fruitiers au service de la filière.